

» L'école  
change avec  
le numérique »  
#EcoleNumerique

# Visite de Najat Vallaud-Belkacem au salon Educatec Educatice

**Jeudi 17 novembre 2016**

**Dossier de presse**



**Service de presse**  
01 55 55 30 10  
[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)  
[education.gouv.fr/presse](http://education.gouv.fr/presse)

## 3 nouveaux services numériques

À l'occasion de sa visite au salon Educatec Educative, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dévoile 3 nouveaux services numériques innovants développés par le ministère et ses partenaires.

### diplome.gouv.fr : création du service d'attestation numérique des diplômes



Unique en Europe, ce service public permettra dès le mois de janvier de délivrer des attestations de diplômes certifiées pour l'ensemble des diplômes nationaux visés par l'État et conférant un grade universitaire. Ce service se déploiera progressivement de janvier à mai 2017 pour les baccalauréats et les BTS obtenus en 2016.

Aujourd'hui, un diplôme d'État dans sa forme « papier filigrané » ne peut être délivré qu'une seule fois à son titulaire. Par la suite, seule une attestation d'obtention peut être obtenue ; une contrainte pour les diplômés et un coût important pour l'administration puisque chaque année, ce sont environ 80 000 demandes d'attestations de diplômes qui sont effectuées. Une étude privée, réalisée pour des cabinets de recrutement, estime que près de 30% des CV présentent des diplômes de façon inexacte ou abusive. Ce service permettra de faciliter la vie quotidienne des usagers et de garantir l'authenticité des diplômes.

Cela concernera un flux annuel de 1,6 million de diplômes pour le secondaire et 500 000 pour l'enseignement supérieur, soit 2,1 millions au total à partir des diplômes délivrés en fin d'année 2016-2017. Ce service sera progressivement étendu à l'historique de ces diplômes délivrés et archivés informatiquement depuis 15 ans (25 millions de diplômes environ).

### Coffre-fort numérique DIGIPOSTE+



Digiposte +

Afin de sécuriser le stockage de ces attestations numériques, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat VALLAUD-BELKACEM et le groupe La Poste signent une convention de partenariat pour la mise en œuvre à titre gracieux d'une interface permettant aux élèves et aux étudiants de souscrire au service DIGIPOSTE+. Ce coffre-fort numérique permettra de sauvegarder gratuitement et à vie 5 Go de données personnelles.

Ce service sera offert dès la mise à disposition par le ministère des attestations numériques du diplôme du baccalauréat (professionnel, général ou technologique). A terme, s'ajouteront aux e-diplômes (baccalauréat, BEP, etc.) d'autres attestations de réussite (JDC, ASSR, B2i, etc.)

## PIX, future plate-forme d'évaluation et de certification des compétences numériques



PIX est un futur service public qui permettra d'évaluer en ligne le niveau général de connaissances et de compétences numériques de chacun. Il sera accessible gratuitement à tous les collégiens (à partir de la 4<sup>ème</sup>), lycéens, étudiants, mais aussi professionnels citoyens. PIX se substituera progressivement au Brevet Informatique et Internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i) à partir de la rentrée 2017-2018.

**PIX permettra de mesurer ses compétences numériques.** Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique dépassant le cadre habituel des QCM ; en privilégiant la mesure de compétences à partir d'activités réalisées dans son environnement numérique réel : interactions, manipulation de fichiers, résolutions de problèmes, évaluation par les pairs, etc.

**PIX permettra de développer ses compétences numériques.** Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences. En s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offrira également des recommandations ciblées de formation. Enfin, le service proposera un accès dédié aux équipes pédagogiques (collège, lycée, enseignement supérieur) et aux responsables de formation continue. Ils pourront suivre l'évolution des compétences des publics qu'ils encadrent. Pour témoigner des progrès, les utilisateurs disposeront d'un compte personnel sécurisé qui leur permettra de faire valoir leurs nouveaux acquis, sous forme de points (sur un total de 1024).

**PIX permettra de valoriser ses compétences numériques.** PIX proposera également un mode "certifiant", permettant d'obtenir une certification officielle et reconnue par l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et le monde professionnel. Ce test complémentaire nécessitera, dans un premier temps, une passation en présentiel dans les centres agréés par PIX : collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, structures partenaires. Des solutions de passation du mode certifiant à distance seront étudiées par la suite, à destination des professionnels.

**Le projet est en cours de développement. Une version *beta* de PIX est déjà disponible sur [pix.beta.gouv.fr](http://pix.beta.gouv.fr).**

# Le plan numérique pour l'Éducation continue de se déployer

## Lancement de l'appel à projets 2017 « Collèges numériques et innovation pédagogique »

Deux nouveaux appels à projets seront lancés par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, et le Commissaire général à l'investissement, Louis Schweitzer, dans les prochains jours afin de poursuivre le développement des collèges numériques et amplifier le mouvement pour l'année scolaire 2017-2018, couvrant les classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup>. L'objectif poursuivi est l'atteinte de 50% des collèges.

Comme lors des appels à projets 2015 et 2016, chaque académie, en lien étroit avec les collectivités territoriales concernées, peut répondre à cet appel à projets visant principalement les collèges publics et privés sous contrat.

### Deux nouveautés dans ces appels à projets 2017 :

- **Un volet ruralité** : une nouvelle aide complémentaire plafonnée à 25 000 euros est apportée pour les collèges des départements ruraux, qui nécessitent des travaux pour la mise à niveau de leurs infrastructures internes. Les projets éligibles sont ceux des territoires qui adoptent une véritable stratégie d'équipement pour le développement des usages numériques, en s'engageant à équiper au moins les 2/3 des collèges du département.
- **Les collèges lab** : une aide spécifique pourra être apportée pour des projets « laboratoire » à l'échelle d'un établissement développant des démarches expérimentales (utilisation du cloud, démarche BYOD, etc.). Les collèges lab pourraient bénéficier ainsi d'une aide complémentaire plafonnée à 20 000 euros, leur permettant de financer la moitié des dépenses d'équipements collectifs, d'infrastructures internes et de services associés.

## Ouverture du portail d'information Myriaé

Annoncé par la ministre en octobre dernier, le nouveau portail de recherche et de présentation des ressources numériques Myriaé, sera ouvert aux enseignants et au public le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Mis en place par CANOPE, [www.myriae.education.fr](http://www.myriae.education.fr) est un moteur de recherche dédié à l'éducation qui permet l'accès à l'ensemble des ressources numériques existantes, pour tous les cycles de la scolarité, afin d'accompagner les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques.

